



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 8 mars 2016 sous la présidence du maire, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

R1603-606

La séance est ouverte à 19 h 52 par le maire Jonathan Lapierre.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R1603-607

Sur une proposition de M. Germain Leblanc, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaires tenues le 19 janvier et 9 février 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration
- 7.1.1. Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

- 2015 – Transmission au directeur général des élections du Québec
- 7.1.2. Vente de propriété municipale – Partie du lot 4 273 608 du village de L'Île-du-Havre-Aubert – Léonce Renaud
- 7.1.3. Renonciation de droits – Lots 5 608 433 et 5 608 434 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.2. Finances
- 7.2.1. Émission d'emprunt (1 913 000 \$) – Modalités – Refinancement des règlements nos 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements nos 2015-08 et A-2015-07
- 7.2.2. Émission d'emprunt (1 913 900 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements nos 2002 10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements nos 2015-08 et A-2015-07
- 7.2.3. Frais d'émission d'emprunt par billets (1 913 900 \$) – Refinancement des règlements nos 2002 10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements nos 2015-08 et A-2015-07
- 7.3. Ressources humaines
- 7.3.1. Embauche de personnel – Liste de rappel – Poste d'opérateur en déneigement
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.4.1. Demande d'aide financière – PRIMEAU – Travaux de prolongement au réseau d'égout municipal – Chemins Gaudet et Miousse
- 7.4.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres no 255 – Attribution de contrat – Acquisition de deux camionnettes
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8.1. Projet de restructuration des bibliothèques des Îles
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

- 7.10.1. Adoption du Règlement n° 2016-02-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage
- 7.10.2. Adoption du Règlement n° 2016-06 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale
8. Affaires diverses
 - 8.1. Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault, Lemay – Expropriation d'une parcelle de terrain – Lot 4 273 109 du village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 8.2. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Devis de performance – Projet de construction d'un centre sportif deux glaces – Approbation des critères d'évaluation
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaires tenues le 19 janvier et 9 février 2016

R1603-608

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des dernières séances du conseil tenue les 19 janvier et 9 février 2016.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R1603-609

La liste des comptes à payer pour la période du 27 janvier au 24 février 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 432 400, 03 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1603-610

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2015 – Transmission au directeur général des élections du Québec

En vertu des dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le trésorier procède au dépôt, devant le conseil de la municipalité, d'un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités par le trésorier pour l'année 2015;

que ce rapport soit transmis tel que déposé au directeur général des élections du Québec.

R1603-611

Vente de propriété municipale – Partie du lot 4 273 608 du village de L'Île-du-Havre-Aubert – Léonce Renaud

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la réalisation d'un certificat de localisation, le propriétaire de l'immeuble situé au 383, chemin du Bassin, a constaté que le chemin d'accès qui mène à son bâtiment secondaire empiétait sur la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite régulariser sa situation d'empiètement en se portant acquéreur d'une partie du lot 4 273 608 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 113,3 m²;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les divers services concernés;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE cette cession n'est pas susceptible de causer préjudice à la Municipalité;
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la vente d'une partie du lot 4 273 608 du cadastre du Québec à M.Léonce Renaud, d'une superficie d'environ 113,3 m², au prix de 182 \$ plus les taxes applicables;

que les coûts liés à cette transaction incluant les frais d'arpenteur et de notaire soient assumés par l'acheteur;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute transaction pour laquelle la Municipalité devra intervenir à l'égard de ce dossier.

R1603-612

Renonciation de droits – Lots 5 608 433 et 5 608 434 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QU' en 1977, lors de la procédure de vente pour non-paiement de taxes, une parcelle de terrain identifiée comme étant le lot 2227 du cadastre de l'île du Havre-Aubert a été vendue;

CONSIDÉRANT QU' une erreur a été décelée à la description de la partie du lot ainsi mise en vente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît qu'elle ne peut prétendre détenir des droits à l'égard cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 5 608 433 et 5 608 434 du cadastre du Québec, correspondant à l'ancien lot 2227 du cadastre de l'île du Havre-Aubert, a entrepris des démarches visant à régulariser son titre de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal consente au renoncement de tous droits que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pourrait détenir à l'égard de l'ancien lot 2227 du cadastre de l'île du Havre-Aubert acquis en 1977;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis dans le cadre de la cession des droits de ces parcelles de terrain, soit des lots 5 608 433 et 5 608 434 du cadastre du Québec;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

N° de résolution
ou annotation

que les frais relatifs à cette transaction soient entièrement assumés par le propriétaire des lots 5 608 433 et 5 608 434 du village de L'Île-du-Havre-Aubert.

FINANCES

R1603-613

Émission d'emprunt (1 913 000 \$) – Modalités – Refinancement des règlements n^{os} 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements n^{os} 2015-08 et A-2015-07

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite emprunter par billets un montant total de 1 913 900 \$;

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de :
2002-10	359 100 \$
2004-14	50 200 \$
2005-02	32 300 \$
99-242	192 700 \$
99-243	66 100 \$
A-2010-12	78 400 \$
2010-07	231 400 \$
2010-05	145 800 \$
2015-08	285 800 \$
A-2015-07	472 100 \$

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billets au montant de 1 913 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05, 2015-08 et A-2015-07 soit réalisé;

que les billets soient signés par le maire et la trésorière;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

N° de résolution
ou annotation

que les billets soient datés du 15 mars 2016;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	234 300 \$
2018	240 900 \$
2019	247 500 \$
2020	254 600 \$
2021	261 800 \$ (à payer en 2020)
2021	674 800 \$ (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-10, 2010-05, 2015-08 et A-2015-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R1603-614

Émission d'emprunt (1 913 900 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements n^{os} 2015-08 et A-2015-07

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins des Ramées pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016, de 1 913 900 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05, 2015-08 et A-2015-07. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

234 300 \$	2,53000 %	15 mars 2017
240 900 \$	2,53000 %	15 mars 2018
247 500 \$	2,53000 %	15 mars 2019
254 600 \$	2,53000 %	15 mars 2020
936 600 \$	2,53000 %	15 mars 2021

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

N° de résolution
ou annotation

R1603-615

Frais d'émission d'emprunt par billets (1 913 900 \$) – Refinancement des règlements n^{os} 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et financement des règlements n^{os} 2015-08 et A-2015-07

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements n^{os} 2002-10, 2004-14, 2005-02, 99-242, 99-243, A-2010-12, 2010-07, 2010-05 et du financement des règlements n^{os} 2015-08 et A-2015-07;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par billets soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

RESSOURCES HUMAINES

R1603-616

Embauche de personnel – Liste de rappel – Poste d'opérateur en déneigement

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2015, le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures, par affichage interne et externe, en vue de constituer une liste de rappel pour le poste d'opérateur en déneigement mais, après analyse, aucune des candidatures n'a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE pour constituer une liste de rappel pour l'hiver 2015-2016, il a été décidé de recruter deux candidats, déjà rencontrés en 2014, présentant les qualifications requises pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la recommandation du comité de sélection et de confirmer
l'inscription de messieurs Kaven Thériault et Olivier Petitpas à la liste de
rappel pour le poste d'opérateur en déneigement.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1603-617

Demande d'aide financière – PRIMEAU – Travaux de prolongement au réseau d'égout municipal – Chemins Gaudet et Miousse

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la
disposition des municipalités un programme
d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 13 octobre 2015,
une résolution pour autoriser la présentation
d'une demande d'aide financière dans le cadre du
projet de réalisation des travaux de prolongement
au réseau d'égout municipal sur les chemins
Gaudet et Miousse;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a confirmé la réception de cette
demande d'aide financière, mais souhaite que la
résolution précise l'engagement de la
Municipalité à l'égard des coûts admissibles et
des coûts d'exploitation de ce projet,
conformément à l'article 8 du guide du
PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et
des réseaux publics, Caroline Richard, à signer pour et au nom de la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tout document relatif à cette
demande d'aide financière;

que le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité à
payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le
cas échéant, dans le cadre de ce projet d'infrastructure.

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n°255 – Attribution de contrat – Acquisition de deux camionnettes

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1603-618

Projet de restructuration des bibliothèques des Îles

CONSIDÉRANT QUE le service des bibliothèques municipales a été structuré du temps des anciennes municipalités de village, soit durant les années 1970 et 1980;

CONSIDÉRANT QU' au moment du regroupement municipal de 2002, la nouvelle administration devait changer le mode de fonctionnement et créer une bibliothèque publique autonome, structure préconisée pour des villes de plus de 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles a bénéficié d'une clause d'exception lui donnant le temps de structurer et de développer ses interventions dans le domaine culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se départit de deux bâtiments abritant des bibliothèques de village, et ce, afin de rationaliser ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE le domaine des bibliothèques a beaucoup changé depuis une dizaine d'années, que les Îles manquent d'équipements culturels répondant aux besoins exprimés par les Madelinots;

CONSIDÉRANT QU' un projet est en marche pour développer une bibliothèque intégrée réunissant plusieurs partenaires dont le Cégep des Îles, la Commission scolaire et le Centre d'archives régional;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite de plus maintenir et même développer ses services de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de confier au service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le mandat suivant :

- commencer les démarches visant à créer et structurer une bibliothèque municipale dotée d'un centre de service à la Maison de la culture;
- procéder à une mise à jour et faire connaître les services informatiques auprès des citoyens, dont le catalogue numérique et les plateformes utilisées;
- établir ou renouveler les partenariats avec la communauté au sein des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

villages pour installer des points de service accessibles aux abonnés et proposer des services de proximité adaptés aux diverses clientèles;

- autoriser le directeur du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer tout document pertinent ou demande de soutien financier requise dans l'exécution de ce mandat.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1603-619

Adoption du Règlement n° 2016-02-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, un schéma d'aménagement et de développement révisé lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé a entraîné pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine l'adoption d'un nouveau plan et de nouveaux règlements d'urbanisme, lesquels sont entrés en vigueur le 4 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son plan et ses règlements d'urbanisme selon le processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 9 février 2016 ainsi qu'à l'approbation référendaire dont l'avis a été publié dans L'Info-municipale le 19 février 2016, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 décembre 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

N° de résolution
ou annotation

d'adopter le règlement portant le n° 2016-02-1 et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R1603-620

Adoption du Règlement n° 2016-06 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de modifier ce règlement pour y ajouter certains tronçons et traverses de chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE cette modification permettra de consolider le réseau de sentiers existant;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 novembre 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le présent règlement portant le numéro 2016-06 soit et est adopté et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

R1603-621

Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay – Expropriation d'une parcelle de terrain – Lot 4 273 109 du village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des procédures d'expropriation visant à acquérir une partie du lot 4 273 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière des Îles-de-la-Madeleine, aux fins de la relocalisation d'une section du chemin du Phare



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble visé par cette procédure d'expropriation ont déposé au greffe de la Cour supérieure, sous le numéro de dossier 115-17-000109-165, une demande en contestation du droit à l'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend poursuivre sa démarche d'expropriation par l'entremise de ses procureurs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité mandate la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay pour agir en son nom en ce qui concerne la contestation du droit à l'expropriation déposée à la Cour supérieure dans le dossier numéro 115-17-000109-165.

R1603-622

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Devis de performance – Projet de construction d'un centre sportif deux glaces – Approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la construction et l'aménagement d'un centre sportif deux glaces;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à l'effet de préparer un appel d'offres pour la confection d'un devis de performance;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres relativement à la préparation d'un devis de performance pour la construction d'un centre sportif deux glaces sur la base d'une estimation budgétaire de 14 000 000 \$;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions selon la méthode de pondération suivante :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mars 2016

Compréhension du mandat et qualité des documents soumis points	20
Expérience de la firme dans des mandats similaires points	30
Compétence et expérience de l'équipe du projet points	30
Échéancier et livrables points	20

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet de restructuration des bibliothèques
- ❖ Appel d'offres – Projet de construction d'un centre sportif deux glaces – Intégrité des soumissionnaires

R1603-623

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 32.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier